

18 JUIL. 2024

DECISION n° DG-S/IG 2024-09

Valérie Metrich-Hecquet, Directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-8, D 222-12, D 222-13 et D 223-2,

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de la Directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu la décision du directeur général de l'Office national des forêts du 12 juillet 2021 portant nomination du chef du service de l'inspection, de l'audit et des affaires juridiques à la direction générale,

Vu l'instruction n° 24-G-160 du 28 mars 2024 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment l'organisation et les principales missions l'inspection générale ;

Décide :

A compter du 1^{er} mai 2024, délégation est donnée à Monsieur Yves Ducos, chef de l'Inspection générale, à l'effet de signer, pour les besoins du fonctionnement de l'Inspection générale :

- tous actes, décisions, conventions, marchés, à l'exclusion des conventions et marchés engageant, sur leur durée totale d'exécution, reconductions incluses, une dépense supérieure à 300.000 euros HT ;

- toutes décisions d'engagement et d'ordonnancement des recettes et dépenses ;

- tous actes de constatation de service fait.

La décision n° DG-S/IG 2024-06 est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public sur le site internet www.onf.fr.

Valérie Metrich-Hecquet

